



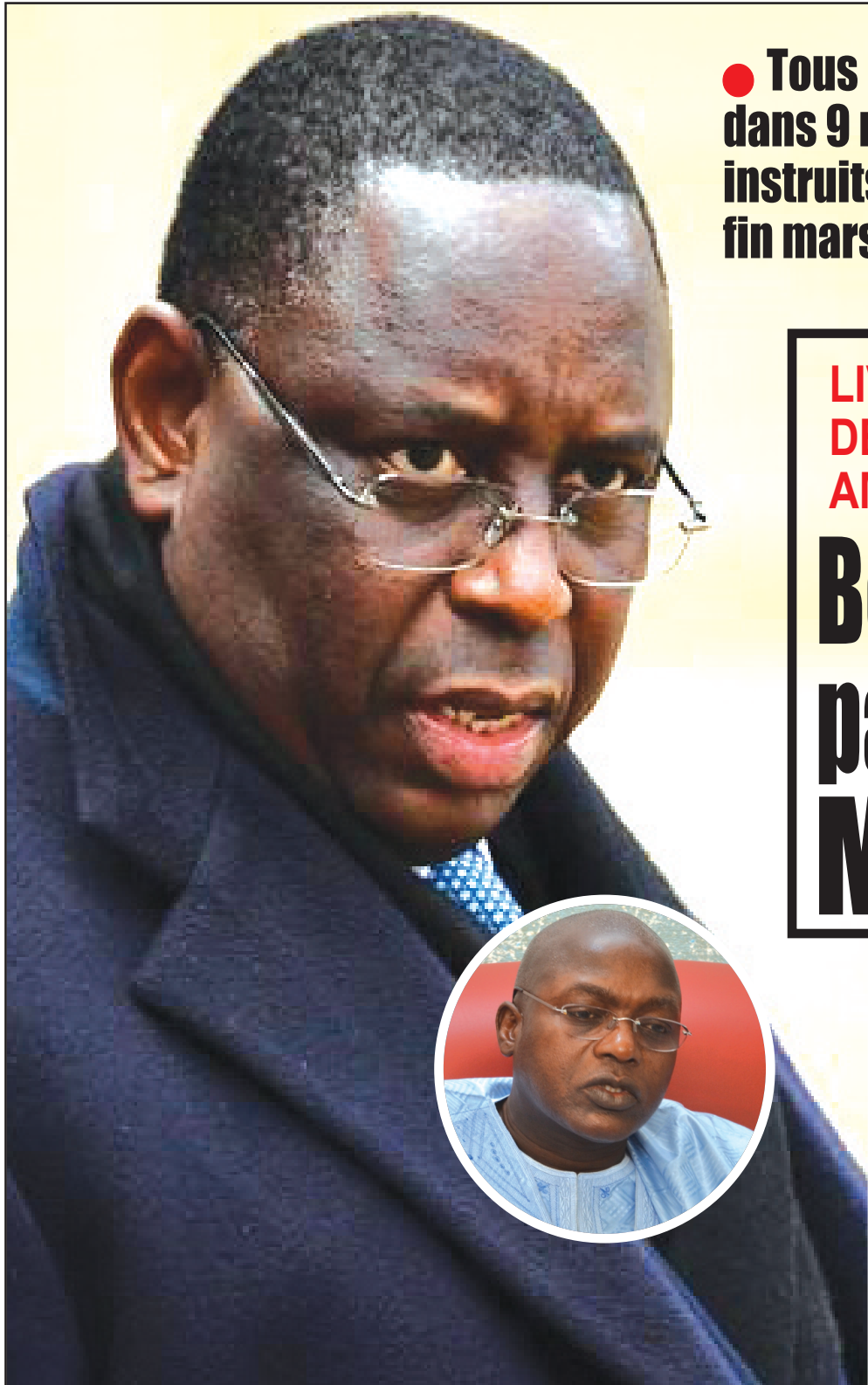
ABDOU MBOW AUX ÉPINGLÉS

«Démissionnez»

STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE LOCALE

MACKY SCELLE À LA "FAST-TRACK"

● Tous les décrets d'application signés, Crd tenus dans 9 régions sur 14, les gouverneurs et édiles instruits pour l'application effective au plus tard fin mars, des milliers de travailleurs délivrés

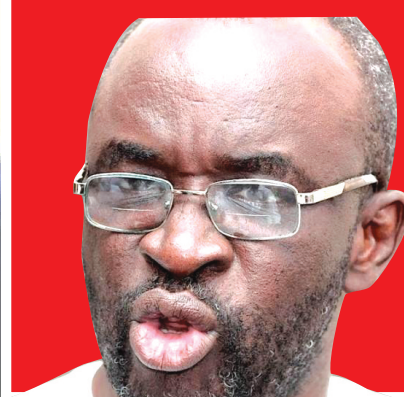


LIVRE PAPE ALÉ, STATUT DE DAKAR, SORTIE AMBASSADEUR FRANCE

Boye Diao pas du tout Mame



ATTAQUES CONTRE LE RÉGIME



Cissé Lô récidive

L'HISTOIRE DE "TALAATAY NDER" DURE DÉJÀ 200 ANS !

Les Walo-Walo commémorent cette journée et adoptent le 7 mars journée de la femme sénégalaise

On a toujours chanté et récité l'histoire des femmes de Nder, c'est à dire celles qui ont préféré le suicide à la captivité humaine. Cela dure maintenant deux siècles et les arrières petits fils et petites filles comptent ériger Nder en musée. En conférence de presse pour annoncer les festivités de commémoration qui vont s'étaler sur une année-franc, le comité de pilotage mis en place à cet effet, a fait part des démarches qu'il compte entreprendre afin que la date du 7 mars, qui correspond avec celle de l'invasion dont ont subi les femmes de Nder, soit inscrite en lettre d'or et décrétée journée de la femme sénégalaise.



Il est important que les jeunes générations sachent où se trouvait Nder, village mythique qui a vu des femmes sénégalaise braves se suicider pour ne point subir l'humiliation suite à l'invasion Maure. A cette époque, ces pratiques étaient récurrentes, mais face au Jom, kersa et au Ngor des femmes du village, le suicide était leur voie indiquée. Une belle histoire donc mais un fort enseignement qu'il convient d'inculquer aux jeunes femmes et filles d'aujourd'hui. En souvenir d'un haut et vieux fait, les originaires du walo se sont réunis sans coloration politique ni appartenance quelconque pour commémorer Talaatay Nder dont l'histoire reste encore dans les coeurs meurtris par cette tragédie. D'où l'idée émise par Mme Diallo Fatou Sidibé Gueye, coordonnatrice du comité de pilotage du bi centenaire de Talaatay Nder, de décréter le 7 mars, journée de la femme sénégalaise, soit la veille de la journée internationale dédiée à la femme de manière générale. Mais tout compte fait, « Nder doit retrouver sa dignité », assure-t-elle et pour les Walo-Walo, rien ne sera de trop. En tout cas, à tous les coups, ils comptent réhabiliter Nder et le moderniser. C'est dans ce cadre qu'Adama Sarr, le maire de Gnith, commune qui abrite le village de Nder, dans l'arrondissement de Ndiaye, département de Dagana, dans la région de Saint-Louis, plaide pour que les importants projets lancés à travers le pays arrivent dans leur localité par et pour l'exploitation des potentialités économiques, la mise en place de plateformes adéquates et multiformes pour le développement de Nder, notamment Promoville, Puma, les programmes zéro déchet et zéro bidonville, qu'ils soient ouverts dans cette localité qui a résisté à l'invasion humaine, notamment des Maure qui, à cette époque, étaient à la recherche effrénée de captivité pour en faire des esclaves. Mieux, se projettent les Walo-Walo, « il convient

d'ériger un grand musée de la femme de Nder, et cela aura des impacts sur les plans économiques, touristique, culturel. Non seulement cela, les projets d'infrastructures seront enclenchés et définitivement résolus ». Selon Ousmane Thioye, le Sg du comité, « le but est de voir l'histoire de Nder davantage promue et connue. Que l'accès à la promotion d'infrastructures sportives, la formation des femmes dans le cadre des transformations de produits locaux soit une réalité ». En tout cas, il faut que le label Talatay Nder soit bénéfique aux populations. Et Nder, patrimoine qui doit revêtir de projets économiques, doit faire l'objet d'importantes activités qui amorcent l'émergence à travers les volets sociétal, culturel et touristique du Sénégal ».

Yousseuf NDIONGUE

RAPPORT COUR DES COMPTES Abdou Mbow aux épinglés : «Démissionnez au lieu de...»



Le parlementaire Abdou Mbow n'a pas mâché ses mots contre les personnalités épinglées par les différents rapports la cour des comptes.

«Je suis de ceux qui pensent que tous ceux ce qui ont eu des manquements par rapport à la gestion des choses publiques doivent être sanctionnés. Ça, c'est ma conviction. Parce qu'on ne peut pas, aujourd'hui, avec les privilèges qu'on a, être responsabilisés par les populations, et avoir certains manquements graves, à la tête des Institutions», a-t-il affirmé sur les ondes d'Iradio.

Mieux Abdou Mbow invite les «épinglés» à démissionner, «ma conviction, c'est qu'eux-mêmes ne devraient pas attendre d'être sanctionnés. Ils doivent tirer les conséquences de ces rapports. Quand on est à la tête d'une Institution et qu'on fait des manquements graves, on ne doit pas attendre la sanction du président de la République, on doit prendre ses responsabilités et dire voilà ce que j'ai fait et je prends la responsabilité de rendre le tablier», soutient-t-il.

Abdou DIAO (Avec Thiesinfo)

VISITE A LA LEGION NORD

Le général de division, haut commandant de la gendarmerie nationale et directeur de la justice militaire dope le moral de ses troupes

Le haut commandant de la gendarmerie nationale et directeur de la justice militaire, le Général de division Jean Baptiste Tine, a effectué une visite de prise de contact de deux jours à la légion Nord. Dans une cérémonie très sobre, le tout nouveau haut commandant a délivré un message pour remonter le moral de ses troupes. Après avoir félicité ses hommes, le général a indiqué que l'objectif de la visite est de voir les unités déployées à Saint-Louis afin de les encourager dans leur noble mission. «La légion de gendarmerie Nord est un maillon important de notre dispositif de surveillance générale. Elle rassemble les caractéristiques diverses qui, analysées une à une, génèrent une posture opérationnelle à adopter. Elle est une façade non seulement maritime mais aussi fluviale et frontalière. Sur le plan de la superficie elle fait 1/3 du territoire», a-t-il laissé entendre. Le général Tine de souligner qu'il faut savoir que la légion couvre les légions de Saint-Louis, Matam, Louga. Il s'agit donc, précisera-t-il, de vastes étendues qui peuvent profiter aux menaces sécuritaires.» Revenant sur l'importance de cette visite, l'officier supérieur estime donc que cette prise de contact traduit sa volonté

d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel, d'impulser une nouvelle dynamique pour que les gendarmes soient plus alertes et plus présents. Également, dans le domaine de la sécurité publique, qu'ils fassent preuve de plus de professionnalisme et d'humanisme dans les différentes missions où ils seront appelés à employer la force publique.» Il a soutenu que «des efforts ont été faits avec une augmentation du nombre d'unités de gendarmerie établies dans ces 3 régions». Il a cité les compagnies de Podor, la section de recherches de Saint-Louis et quelques brigades. «Ces efforts seront continués dans une logique de densification du maillage mais également de police de proximité», a-t-il promis. Dans sa communication, le gradé a noté cependant que les caractéristiques évoquées tantôt montrent que la gendarmerie nationale a de grands défis dans la légion Nord et ce sera en comptant sur la collaboration entre les FDS et le soutien des populations. Car ce qu'il faut retenir, d'après lui, c'est que la sécurité est pour et avec les citoyens.

Cheikh BA

PROCÈS DE LA FRAUDE AUX COMPOSITIONS STANDARDISÉES

Pour les beaux yeux de sa petite amie, le fils du vigile vole les épreuves d'évaluation

Le fils du gardien du Cem Massamba Siga Diouf de Louga, arrêté pour vol des épreuves remises à sa petite amie, élève en classe de troisième, sera fixé sur son sort le 19 février prochain.

Le tribunal qui avait enrôlé le dossier mardi a pris ladite décision.

Le tribunal de grande instance de Louga a enrôlé, hier, l'affaire de vol des épreuves de compositions standardisées. Tout a démarré lorsque Cheikh Diallo qui loge dans le Collège d'Enseignement Moyen (CEM) Massamba Siga Diouf avec ses parents depuis des années, a soustrait frauduleusement les documents du bureau du principal, en utilisant le double de la clé que détient son père. Dès qu'il a réussi à voler les épreuves, il a fait appel à la fille Coumba Sy, élève en classe de troisième pour les lui proposer en échange de moments intimes et salaces. Sans coup férir apparemment, la demoiselle a accepté la proposition en couchant avec le jeune homme. Le coup tenu et tiré, elle file par la suite les épreuves à deux de ses amies, fréquentant le même établissement. Et les épreuves ont fini de faire le tour de la ville au point de pousser les autorités scolaires à annuler les compositions. C'est ainsi que le nommé Cheikh Diallo, le fils du vigile et auteur du vol a été arrêté et envoyé en prison suite à une plainte des autorités académiques. Attrait avant-hier à la barre, il a avoué avoir volé les épreuves, mais c'était juste, selon lui, pour aider la jeune fille qui ne parvenait pas à avoir de bonnes notes. Il a réfuté avoir couché avec la collégienne. Interrogée à son tour, la demoiselle a avoué avoir couché avec le fils du vigile en échange des épreuves. Pour se dédouaner, elle a déclaré : «J'ai bel et bien couché avec lui. J'ai agi par ignorance et je ne le ferai plus jamais. Désormais, je me vais concentrer sur mes études». Les trois autres camarades de classe ont

avoué devant le tribunal les griefs retenus à leur rencontre à savoir la complicité pour vol. Le parquet a requis l'application de la loi. La défense, assurée par Maître Sidi Seck, a fait dans l'aveu, reconnaissant la gravité des actes de ses clients. Il trouve que le

comportement de Cheikh Diallo né au sein de l'établissement n'est pas intelligent. «Cette affaire est regrettable et douloureuse», tonne la robe noire qui, pour autant, réfute l'usage de fausse clé et la fraude à l'examen. En effet, il estime que le fils du vigile a utilisé la

même clé et que ce ne sont pas des examens dont il s'agit ici mais plutôt des compositions. C'est ainsi qu'il a demandé l'application bienveillante de la loi. Le tribunal a finalement mis l'affaire en délibéré jusqu'au 19 février prochain.

Fatou SOW



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

COMMUNIQUE

VERSEMENT DU PREMIER ACOMPTÉ PROVISIONNEL

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) rappelle que l'échéance de paiement du **premier acompte provisionnel de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de l'Impôt sur le Revenu (IR)**, dû au titre de l'année 2019, est fixée au **17 février 2020***.

À cet effet, les contribuables concernés sont invités à se rapprocher de leur centre fiscal de rattachement pour tout renseignement utile à l'accomplissement de leurs différentes obligations fiscales.

Pour plus d'informations appeler au **818 00 11 11** ou consulter le site internet de la DGID : www.impotsetdomaines.gouv.sn

La Direction générale

*La DGID, une administration moderne
au service de l'utilisateur*

*Article 214 du code général des Impôts

MODERNISATION ET DYNAMIQUE DU SYSTÈME DE L'ADMINISTRATION

Le statut de la fonction publique locale scellé, des milliers d'agents municipaux et départementaux délivrés

Après Tambacounda, Kédougou, Diourbel, Fatick, Matam, Ziguinchor, Thiès, ce fut autour de la région de Dakar d'abriter, vendredi dernier, à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, (CCIA), un Comité Régional de développement (CRD) sur les instruments juridiques et techniques de la Fonction Publique Locale, sous la présidence du ministre de tutelle et en présence du gouverneur, du préfet et de l'ensemble des élus et acteurs territoriaux de la région. Durant la rencontre, il s'est agi d'édifier les agents des collectivités territoriales sur les grands axes qui structurent la fonction publique locale. Les différents intervenants ont passé en revue tous les avantages attachés au nouveau statut et la situation jusqu'ici précaire des agents des collectivités territoriales. La fonction publique locale trouve toute sa pertinence dans cette dynamique de mutation et de modernisation du système administratif sénégalais, surtout qu'elle jouera un rôle efficace dans la bonne mise en œuvre des politiques publiques que le président de la République a déclinés dans le concept dit "5-3-5".

OUMAR GUEYE, MINISTRE**«C'est une mesure qui répond à la modernisation...»**

Ministre des collectivités territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires, monsieur Oumar Guèye a présidé le Crd à Dakar, après celui de Thiès la veille et en attendant le tour de Kolda ce lundi et de Sédhiou demain mardi. En présence des autorités administratives déconcentrées (gouverneur, préfets et sous-préfet), du président du conseil départemental de Rufisque, des maires et élus, du président de l'association des maires, des partenaires, syndicalistes et autres acteurs, il s'est appesanti sur l'importance des enjeux. Ainsi, il a énuméré les différentes possibilités de mouvement du personnel des collectivités territoriales et l'amélioration de son statut élevé au même rang et à la même dignité que l'administration centrale. Selon lui, ce processus, presque à son terme a débuté il y a 20 à 30 années et a connu un coup d'accélérateur et de bouclage sous le magistère du président Sall qui l'a inscrit parmi les priorités de la politique de décentralisation et de son programme appelé "5-3-5". Tous les décrets d'application étant signés par le président de la République, le ministre a instruit les maires de prendre l'ensemble des arrêtés d'intégration pour qu'en fin mars au plus tard, la fonction publique locale soit totalement devenue une réalité dans l'ensemble du territoire sénégalais. A ce propos, il a orienté les maires et les présidents de conseil départemental à trouver toute la documentation et les outils nécessaires auprès du gouverneur de région.

B. SECK**SIDYA NDIAYE, SECRETAIRE GENERALE DE LA FGTS****«Il faut rationaliser les effectifs et la masse salariale»**

Le comité régional de développement (Crd) tenu à l'effet de la mise en œuvre de la fonction publique locale a servi de tribune au secrétaire général de la Fédération Générale des Travailleurs du Sénégal (Fgts) pour faire le procès de l'Acte III de la décentralisation en défendant la nécessité de rendre effectif le transfert de compétences face aux exigences du développement qui doit se faire à partir de la base.

Le tonitruant syndicaliste qui s'exprimait lors du comité régional de développement (Crd) ayant réuni les principaux acteurs de la vie des collectivités territoriales. Il n'a pas fait dans la demi-mesure. Egal à lui-même, il a d'abord remercié le ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement des Territoires d'avoir engagé une telle initiative. «Je ne veux pas transformer cette rencontre en une journée de contestations mais on souffre», a déclaré Sidya Ndiaye, président de l'intersyndicale des travailleurs. «Nous avons signé un protocole d'accord avec le gouvernement mais il n'y a pas de suivi. Il y a des difficultés dans l'Acte III de la décentralisation, parce que l'Intersyndicale n'est pas associée dans cette affaire. Nous

avons des problèmes. Plus de 3000 agents sont sans assistance médicale, en plus des retards de salaires. Beaucoup de travailleurs sont menacés. Les collectivités locales sont à bout de souffle», a déploré Sidya Ndiaye. Selon le Secrétaire général de la Fédération générale des travailleurs du Sénégal, les ressources humaines ne sont pas dans des conditions meilleures. Il a dénoncé le recrutement de personnel non qualifié avec un effectif pléthorique au sein des communes qui n'arrivent pas à supporter leurs charges. Et, les salaires des travailleurs sont très bas. Sans vouloir faire dans la menace, il a haussé le ton pour dire: «Si on ne règle pas ces difficultés, on ne peut pas garantir des conditions favorables aux travailleurs». S'adressant au ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire, Sidya Ndiaye dira: «La question des ressources est fondamentale, il faut la traiter, sans parti pris, sans politique. Les gens sont en train de souffrir. On ne peut pas rester à la traîne. Vous héritez d'un département, où il y a un projet en cours. On n'a pas intérêt à ce qu'il y ait un gâchis. Nous devons travailler, sans état d'âme, pour que nous réussissions ensemble, parce que, si on ne le réussit pas, cela va causer des dégâts collatéraux».

Pour autant, il a soutenu qu'on ne peut pas se permettre d'inonder les collectivités locales compte tenu de la situation actuelle où le transfert de

compétences n'est pas encore effectif dans les communes et les départements. «C'est pourquoi nous nous inscrivons dans la logique que nos communes, nos départements, soient véritablement viables», a relevé M. Ndiaye. Il importe pour lui de rationaliser les effectifs et la masse salariale.

MBACKÉ SECK, CONSEILLER A LA VILLE DE DAKAR
«Le premier rôle de l'Etat, c'est de rassurer les citoyens...»

De son côté, Mbacké Seck, conseiller municipal à la ville de Dakar a fait état de la précarité de l'emploi au sein des communes. «Nous savons tous que parmi les points faibles au niveau de nos communes, il y a les recrutements abusifs du personnel», a-t-il dénoncé. Selon lui, les dirigeants des collectivités ont aussi la manie de payer des salaires hors des normes requises dans le code du travail... «Le premier rôle de cet Etat, c'est de rassurer les citoyens quelque soit leur niveau de responsabilité dans la sécurité et la sûreté de leur emploi», a plaidé Mr Seck. Il a soutenu qu'il faut la jonction de toutes les forces, de manière inclusive, pour que les collectivités locales puissent jouer

pleinement leur rôle. Il a laissé entendre que la décentralisation est un secteur qui doit évoluer dans le dialogue. «La réforme porte une ambition, c'est d'avoir des collectivités locales porteuses d'un développement et d'une croissance», a-t-il souligné. Cette audience est pour lui une opération de cadrage, une démarche inclusive et participative, un cadre méthodologique permanent de dialogue. Selon lui, cette rencontre devrait permettre aux acteurs de discuter des questions de l'heure et de mettre en place un comité d'évaluation de l'Acte III de la décentralisation. Natif de la commune de Hann Bel-air, Mbacké Seck estime que le système pose problème à Dakar et dans les autres localités. Et, de manière responsable, il trouve que l'on doit chercher les solutions en se réunissant régulièrement pour parler des questions des collectivités locales. «Il y a des mois où on sortira avec des coups de poing, et des mois où on sortira avec des accolades», a lancé l'ancien président du Conseil national de la jeunesse du Sénégal et responsable du parti "Rewmi".

Cheikh S. NDONG

STATUT SPECIAL POUR DAKAR, LIVRE DE PAPE ALE, SORTIE
DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE, 94 MILLIARDS, CITE TOBAGO

Mame Boye Diao s'échappe de ses domaines

Invité du Grand-Jury sur la Rfm, le responsable, le directeur national des domaines s'est épanché sur des sujets d'actualité en majorité hors des questions foncières et domaniales. Révélant que le journaliste Pape Alé Niang n'est pas le vrai auteur de son livre, le responsable à la communication de Benno Bokk Yakkar rabat le caquet à l'ambassadeur de la France au Sénégal tout en s'indignant du "projet" de statut social pour la ville de Dakar. Croyant fermement que son prédécesseur n'est pas fautif dans l'affaire des 94 milliards, il file dans la foulée une bonne nouvelle pour les victimes de Tobago.

«UN RECU
DÉMOCRATIQUE SI
ON ARRIVE À NOMMER
LE MAIRE DE DAKAR»

«Je suis totalement contre cette idée d'accorder un statut spécial à Dakar. Pourquoi faire? C'est une idée saugrenue. Ce serait un recul démocratique si on en arrive à nommer le maire de Dakar... C'est un sujet malheureux. Dakar ne peut pas être trai-

tée différemment de la Ville de Kolda ou celle de Vélingara. Toutes les villes doivent avoir les mêmes régimes juridiques».

«LES CONDITIONS
D'ÉCRITURE DU
LIVRE SONT TRÈS
SUSPECTES»

«C'est son livre? ... Les conditions d'écriture du livre sont très suspectes.

L'expert qui était commis est venu et il est reparti. Il a dit qu'il était fauché... C'est un Français qui a été amené pour mener une mission. Personne ne va contester qu'il vit en France. Le travail est suspect. Ce rapport est suspect tel qu'il nous a été présenté. C'est une connivence qui est connue de tous. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a démenti ce mail entre l'expert et Nafi Ngom Keïta... La justice éclairera la lanterne des Sénégalais à coup sûr...

«LES VICTIMES
DE LA CITÉ TOBAGO
BÉNÉFICIERONT DE
LEUR SITE DE RECASE-
MENT D'ICI À 2 MOIS»

«Les victimes bénéficieront de leur site de recasement d'ici à deux mois. Le site en question se trouve dans le périmètre aéroportuaire, il ne reste que la délimitation du site et les formalités administratives. D'ici à deux mois, tout sera réglé. Cette question sera derrière nous. Il y a une partie du site que l'Armée a accepté de céder aux victimes de la Cité Tobago.

«L'AMBASSADEUR DE
FRANCE AU SÉNÉGAL
A OUTREPASSÉ SES
PRÉROGATIVES»

«Le diplomate français a outrepassé ses prérogatives en contredisant l'Etat du Sénégal. Son intervention devait être axée sur la pertinence du Ter... Ce qui importe le plus, c'est de laisser au Sénégal le choix de la communication sur le TER. Que je l'aie en 2025 ou en 2030, l'important est que le Sénégal ait un TER. Quel que soit le délai que cela prendra, on réglera définitivement le problème de la mobilité urbaine...

«JE NE PENSE
PAS QUE MAMOUR
DIALLO AIT FAUTÉ»

«Le problème ne date pas de Mamour Diallo et je ne pense pas que Ousmane Sonko était né quand cette affaire d'expropriation a débuté... Je ne pense pas que Mamour Diallo a fauté. Les accusateurs doivent aller au bout de leur logique et donner leurs éléments de preuve. Il y a eu une enquête parlementaire sur cette affaire et des témoignages ont été reçus».

Abdou DIAO

ATTAQUES CONTRE LE REGIME

Cissé Lô récidive et frappe fort

Invité de l'émission **Objection sur la radio "Sud Fm"**, **Moustapha Cissé a semblé oublié avoir accordé les violons avec le président Sall lors d'une audience au palais comme lui-même le confirmait. En effet, il est revenu pour catapulte de nouveau le Macky avec plus de férocité et là où ça fait plus mal.**

NOMINATION PAR
DECRET DU MAIRE
DE DAKAR«Comment je serai
candidat alors?»

«Je pense que cette question méritait une attention particulière avant qu'on ne la balance dans la rue. Au niveau de mon parti, l'Apr, cette question n'a pas été agitée ni discutée à ma connaissance. Nous sommes une coalition et les partis qui la composent devaient en discuter en interne. Parce que si nous voulons renforcer la démocratie, il ne saurait être question de nommer quelqu'un pour lui dire 'vient

diriger des gens qui sont élus'. Je pense que ce n'est pas possible. Deuxième problème, je ne connais pas le contenu de la proposition, si la proposition nous dit qu'il faut que le président nomme quelqu'un parmi les élus de la majorité, c'est-à-dire au sein de la liste majoritaire qui a gagné les élections. Si on va à des élections démocratiques à Dakar je me présenterai. Sinon, comment je pourrai être candidat si c'est le président qui nomme par décret?»

RESTAURATION
DE LA CREI«Si j'étais président,
j'allais...»

«Je suis musulman, je ne crois pas à la Crei. Si la Crei devait être mise sur orbite pour travailler, il y aura du travail pour 100 ans. Qui sont les clients de la Crei? C'est quelqu'un qui s'est enrichi illicitement, cela peut être 1000f, 10000f, ou 10 milliards. Si on devait prendre ceux qui se sont enrichis illicitement dans ce pays sur les 15 millions, je pense que c'est 13 ou 14 millions. C'est ce qu'on appelle "ribah". Il y a au moins 14 millions qui

ont mangé une fois "ribah". C'est la vérité.

Si j'étais à la place du président, j'allais changer son mode de fonctionnement ou abroger toutes les lois qui ont fait que cette Crei existe».

RAPPORT COUR
DES COMPTES
«C'est au président de la
République de répondre
des actes...»

«Je pense que c'est le président de la République qui doit répondre des actes posés parce qu'il est le gardien de la constitution. C'est lui qui a été élu par les populations sénégalaises, c'est lui qui avait présenté son programme : une gouvernance sobre et vertueuse. Ce que je peux dire, c'est que le président doit appliquer et faire appliquer les recommandations issues de ces corps de contrôle. Il y a plusieurs rapports qui sont là, mais il appartient au président d'apprécier s'il y a lieu de faire des poursuites pour ceux-là qui ont détourné ».

CAMAPAGNE AGRICOLE

«Demande d'explication
au ministre

«Je vois des chiffres qui, quand-même, me laissent penser qu'il faut revoir les chiffres qu'on annonce. Je vois 500 mille tonnes d'arachide et 200 mille tonnes à l'exportation et on aimerait savoir quelles sont les usines qui ont acheté cela. Et 66 mille tonnes de semences sélectionnées. Je voudrais tout simplement que le ministre puisse nous expliquer d'où est-ce qu'il tient ces chiffres et par quel mécanisme ? Je demande des éclairages en tant qu'acteur, en tant que président de la chambre de commerce de Diourbel... Je ne rejette rien, mais je pense qu'il faut être sérieux avec les gens... Cette subvention de l'Etat aux agriculteurs ne doit pas être captée par des non-producteurs. Un ministre, un député, un directeur qui a les moyens de se payer des semences, on ne doit pas le subventionner».

VILLE DE DAKAR

Vers la “réforme déconsolidante record”

Comment désigne-t-on les maires? Les populations locales, dans la plupart des démocraties, aujourd'hui, se donnent des représentants. En pratique, il existe plusieurs modes de désignation : l'auto-proclamation, l'hérédité, le tirage au sort, la cooptation, la nomination, etc. Mais, il est convenu que le mode de désignation le plus fidèle à l'idéal démocratique est l'élection. A cet effet, la réforme agitée concernant le mode de désignation du maire de la ville de Dakar est porteuse d'un grand recul qui, du reste, viole le choix du constituant sénégalais pour un État unitaire décentralisé. En réalité, la réforme annoncée ne s'engage ni sur le chemin de l'approfondissement de la décentralisation ni même sur celui qu'on appelle de nos jours l'État régional ou autonome et dont on peut trouver des exemples en Espagne ou en Italie. Simple-ment, elle va certainement beaucoup plus loin dans la dynamique régressive : elle confisque les droits des populations de la ville de Dakar à travers la réintroduction de la tutelle et de la centralisation. Dans cette perspective, un observateur pourrait être surpris par le caractère insensé de la réforme proposée qui, à priori, dévalorise une institution (le maire) qui, aux yeux de beaucoup, personnifie la décentralisation et doit donc bénéficier d'une forte légitimité découlant du suffrage universel. A la limite, une telle réforme ne constitue-t-elle pas une forme de reconnaissance de la crise du modèle démocratique sénégalais? Sans compter qu'il est évident que, très souvent, le choix du maire pressenti est un élément déterminant de l'élection du conseil municipal, donc de l'expression du suffrage universel direct. C'est donc clairement la démocratie et l'État de droit qui sont attaqués. Et, au centre même de ceux-ci, la relation toute spécifique qu'ils ont historiquement, juridiquement et politiquement tissée entre gouvernants et gouvernés. Dans notre système politique, étatique et institutionnel actuel, cette relation a un nom : le mandat représentatif. Ce qualificatif de représentatif donne toute sa primeur à l'élection du maire au suffrage universel. C'est pourquoi cette réforme annoncée porte atteinte au droit de suffrage des dakarois (I) ainsi qu'à l'égalité entre les territoires (II).

I-L'atteinte au droit de suffrage

L'article 102 de la Constitution du 22 janvier 2001 affirme le principe de libre administration des Collectivités territoriales et en fait un principe à valeur constitutionnelle. Il faut comprendre cet article comme contenant les différents aspects de la décentralisation à la sénégalaise. Il faut préciser que le législateur est seul compétent en matière électorale, notamment concernant les assemblées territoriales (en vertu de l'art. 67 de la Constitution). Il peut ainsi modifier librement les règles antérieures, sous réserve de ne pas porter atteinte à des règles ou principes de valeur constitutionnelle. Si la Constitution impose l'élection des

assemblées territoriales au suffrage Universel direct, il reste que pour les organes exécutifs (le maire et ses adjoints), c'est le suffrage Universel indirect qui est retenu par le Code électoral et surtout le Code général des Collectivités territoriales. Toutefois, il faut rappeler que le mandat de maire est un mandat éminemment important. Son association au suffrage universel relève de données logiques. A cet effet, le mandat de maire apparaît comme un mandat spécifique. C'est d'abord le plus vieux des mandats, même s'il n'a pas toujours été acquis par le suffrage universel. Ensuite, cette fonction de maire se retrouve dans tous les pays du monde, à quelque niveau que ce soit. Elle n'est donc pas familière dans sa seule ville ou commune rurale mais à l'échelle de la planète tout entière. Plusieurs grandes villes (à l'image de certaines villes sénégalaises) ont fourni à leur pays des dirigeants au niveau gouvernemental ou présidentiel. Ce qui permet de rappeler qu'aux yeux des sénégalais, le maire occupe le bâtiment de la République dans chaque commune, au milieu flotte le drapeau national, et que la fonction de maire peut bien être un prolongement vers d'autres fonctions... A côté des parlementaires, il est le seul élu à porter le drapeau faisant office d'écharpe. Comment comprendre que l'on veuille supprimer son élection à la faveur d'une nomination sans aucune légitimité? Le maire pour qu'il continue de garder, aux yeux des habitants de sa localité, une forte identification et une grande adhésion (la légitimité), il faut qu'il soit élu au suffrage universel. La nomination du maire de la ville de Dakar apparaîtrait ainsi comme un véritable recul démocratique. En effet, qu'il soit battu ou réélu à une élection cela ne change rien à cette préférence marquée des sénégalais. On dit d'ailleurs : “maire un jour, maire toujours”. Dans le plus grand nombre de cas, le maire vit dans la commune ou la ville elle-même. Il y conduit ses enfants à l'école. Il y travaille, même si c'est de moins en moins vrai ces derniers temps. Ces différents éléments permettent de dénoncer une réforme dangereuse qui viendrait porter atteinte à l'État de droit et à la démocratie.

II-L'atteinte à l'égalité entre les territoires

En fonction de son nombre d'habitants et du poids économique, une ville n'égale pas une ville, de la même manière une commune n'égale pas une commune. Il y a Dakar (capitale de la République, seule collectivité territoriale inscrite dans la Constitution), Ziguinchor, Kolda, Saint-Louis, Diourbel, Tamba, Kédougou, Thiès, Kaolack, Matam, Louga, Fatick, Kaffrine, Sédhio, (et d'autres grandes villes ou communes qui peuvent bien figurer sur cette liste, et il faut rappeler que la région n'est plus une Collectivité territoriale mais simple subdivision administrative), mais aussi des centaines de communes à quelques centaines ou dizaines d'habitants. S'il y a des différences énormes

dans l'exercice de la fonction de maire, il faut, toutefois, rappeler un maire égale un maire et l'égalité entre les territoires doit être impérativement préservée.

La maîtrise éventuelle des autorités déconcentrées sur l'appareil municipal de la ville de Dakar risquerait d'être sans contrepartie. En effet, dans le passé, le droit de regard du conseil municipal de Dakar qui s'exerçait au moyen de questions orales en cours de sessions ou de questions écrites hors sessions auxquelles l'autorité compétente (le gouverneur ou ses représentants) était tenue de répondre était, en pratique, sans aucune efficacité du fait de l'absence de sanctions. Les élus locaux n'avaient aucun moyen juridique de destituer le Gouverneur-maire ni de l'accuser à la démission. Une opposition systématique avec l'administrateur tournerait en faveur de ce dernier et pourrait aboutir tout au plus à une dissolution du conseil municipal. Elle ne pourrait conduire, en aucun cas, à la démission du gouverneur, représentant local du pouvoir central dont le sort dépend uniquement de ce dernier. Le gouverneur risquerait alors d'exercer toutes les compétences dévolues à un maire élu. Ainsi, en supprimant l'institution d'un maire élu à la tête de l'administration de la ville et en le remplaçant par un fonctionnaire aux ordres étroitement lié et soumis à la hiérarchie du pouvoir, les promoteurs de cette réforme entendent asseoir la prépondérance de l'État dans le régime administratif de la capitale. Pourtant, la politique de décentralisation territoriale, telle qu'elle s'est principalement développée à partir de la loi 96-06 du 22 mars 1996 relative au Code des collectivités locales, a conduit, sur la base du principe constitutionnel de libre administration, à lever la tutelle de l'État sur les collectivités territoriales. Elle a traité de façon égale les collectivités territoriales de même niveau pour leur transférer des compétences identiques, et les a organisées, sur le plan juridique et institutionnel, de façon quasi uniforme.

Une atteinte déterminante et réelle à la libre administration de la ville de Dakar sera certainement la réintroduction de la tutelle exercée par le pouvoir central. Il reviendrait au Ministre de l'intérieur la charge essentielle de la tutelle sur la ville de Dakar qui va s'exercer sur les personnes et sur les actes. Cette tutelle serait une violation de la Constitution en contradiction avec le contrôle de légalité en vigueur dans toutes les autres collectivités territoriales sénégalaises. Elle donnerait des pouvoirs exorbitants au gouverneur.

De tels pouvoirs vont tourner autour du contrôle de l'exercice des fonctions, du pouvoir de suspension, du pouvoir d'approbation, d'annulation, de substitution et d'administration générale de la ville. Cette tutelle est singulièrement lourde et porte atteinte à la libre administration de la Ville de Dakar. A noter que, dans ce schéma, le ministre de l'intérieur va pouvoir se substituer au Gouver-

neur-maire à tout moment et en cas de nécessité, (notion fourre-tout), ceci en raison de l'importance des problèmes spécifiques de maintien de l'ordre public dans la capitale. Cette possibilité de substitution ne pourrait se retrouver dans les autres régions. En d'autres termes, l'exercice de la police administrative dans la ville de Dakar risque de devenir, en réalité, une affaire d'État, de même que les mesures de maintien et de rétablissement de l'ordre. En outre, il serait possible de regrouper sous l'autorité du gouverneur certains services des administrations civiles de l'État et de la ville de Dakar qui ont une mission identique dans le but de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains.

En faisant cette proposition attentatoire à la libre administration des Collectivités territoriales, le Haut conseil des collectivités territoriales porte atteinte au principe d'équité territoriale au menu de sa session. Il y a plusieurs manières de comprendre le “droit à l'équité territoriale” : il peut s'agir du droit à l'existence du territoire et du droit à l'intégrité des limites du territoire. Le droit à l'existence du territoire se double lui-même. Il peut d'abord être la traduction des aspirations à être reconnu en tant que territoire, et aboutir à l'apparition d'un nouveau territoire, nouvelle catégorie, ou nouvelle entité. Cela peut également passer par le droit au maintien du territoire, lorsque son existence est menacée, soit en tant que catégorie, soit en tant qu'unité. Dans ce second cas, la disparition prend nécessairement la forme d'une fusion avec une autre collectivité, ou d'une absorption dans celle-ci, ce qui confine à l'étude des modifications du territoire. En effet, et c'est la seconde acception du droit à l'équité territoriale, un territoire reconnu peut également faire valoir ses prétentions territoriales, qui, elles-mêmes, se dédoublent. D'une part, un territoire peut chercher à défendre ses limites, contre des modifications qui lui seraient imposées. Il peut d'autre part chercher à faire valoir lui-même ses prétentions de modifications. Dans les deux cas, le territoire en cause peut être une circonscription susceptible de donner lieu à une représentation particulière ou une collectivité territoriale. Le droit à l'équité territoriale se traduit ainsi en un droit à être reconnu comme collectivité territoriale, ou comme groupe d'intérêts. Immédiatement, l'identification d'un éventuel droit à l'équité territoriale interroge les titulaires potentiels de ce droit. Au final, les objectifs de transformation de la ville de Dakar en district à statut spécial constituent une démarche insensée. Les populations de la capitale seraient les seules à vivre sous un régime de la tutelle, dépassé, rétrograde et attentatoire à leur droit de choisir librement leur maire. Aussi, pour y arriver, il faudra forcément réviser la Constitution et toucher au Code Général des Collectivités territoriales ainsi qu'au Code électoral.

Mouhamadou Ngouda MBOUP
Enseignant-chercheur de
droit public FSJP/UCAD

Le sexe! Mais ils ne pensent donc qu'à ça ?

Le Premier Ministre du Canada rend visite au Sénégal. Au vu du dynamisme de la coopération entre les deux pays, l'on se serait attendu à ce que les Unes des journaux sénégalais rivalisent d'ardeur pour étaler les performances des entreprises canadiennes. Qu'elles vantent la qualité du système éducatif canadien qui a produit plusieurs générations de cadres supérieurs sénégalais. On aurait aimé saluer l'esprit d'ouverture du Premier Ministre Trudeau qui multiplie les signes d'ouverture fraternelle à l'endroit des minorités religieuses du Canada, notamment celle musulmane. On aurait pu, on aurait dû négocier vers la hausse le nombre de bourses d'exemption qui permettent à des étudiants sénégalais de bénéficier, au Québec, de tarifs préférentiels dans les universités. Et pourquoi ne pas étendre le même mécanisme aux autres provinces du Canada ? On aurait pu jeter les bases d'une négociation sur une politique hardie d'émigration concertée qui fournirait, au Canada, la main d'œuvre qualifiée dont elle a grand besoin avec un système de rotation des effectifs tel, qu'au bout de cinq ans le travailleur ayant acquis expérience et expertise puisse céder la place à d'autres qui seraient préparés à les remplacer. Avec le double avantage de ne pas priver nos pays de bras nécessaires, mais aussi de contribuer au développement économique du Canada. Il y'aurait tant d'autres sujets à aborder car, le Canada est un beau et grand pays où l'innovation est permanente.

Au lieu de cela et, certainement sous la pression de puissants lobbies qui avaient déjà annoncé la couleur, le séjour de Monsieur Trudeau sera réduit, dans l'entendement populaire sénégalais, à une campagne de promotion des droits des homosexuels ! La réponse, apportée par le Président Macky Sall à son illustre hôte fera couler beaucoup d'encre à n'en pas douter. Parce qu'elle aurait pu être plus catégorique selon de larges secteurs de l'opinion publique sénégalaise. Mais enfin, elle a le mérite de poser un digue. Il reste à la consolider !

L'envahissement du discours public des pays occidentaux par le sexe et la notion « d'orientation sexuelle » a quelque chose d'indécent pour des cultures et des traditions religieuses où la sexualité n'est pas sensée être étalée sur la place publique. Même si les médias ont une fâcheuse tendance à nous assiéger de nouvelles macabres, lubriques et désolantes. Le Sénégal médiatique n'est pas le Sénégal réel. Il est une fabrication dont il faudra sonder les ressorts et démonter les mécanismes. En vérité, il est temps d'aborder franchement les questions de fond liées au respect des différences culturelles et culturelles. Et notons dès l'abord, une contradiction dans la démarche intellectuelle des pays occidentaux : lorsqu'il s'agit de croyance, notamment religieuse, on nous dit cela doit rester strictement privé ! Mais inversement, lorsqu'il s'agit de sexe, il faut en débattre à l'Assemblée Nationale, sur les plateaux de télévision et de

radios. Il y'a là comme un parti pris délégué pour encanailler la société et flatter les bas instincts des humains dans leur dimension animale. Or, selon les croyances et les traditions, la sexualité ne se réduit pas à la dimension animale ! Elle est le prolongement de l'Amour dont la quintessence est d'ordre spirituel. Elle convoque pudeur et secret. Elle est le moment d'une intimité telle que l'on se croit seuls au monde ! une solitude propice à la reproduction de l'espèce humaine. Un miracle permanent si beau, si mystérieux.

Il faut le dire et en tirer toutes les conséquences : les pays occidentaux dits développés dérivent dangereusement. La vieille Europe a rayonné sur le monde à la faveur de la décadence d'autres aires de puissance. De l'Antiquité à nos jours, les forces économiques, politiques et sociales n'ont cessé d'être redistribuées. Apogées et décadences sont les moteurs de l'Histoire. Depuis les 18ème et 19ème siècles, l'Europe est à l'initiative.

Elle s'est déployée dans les Amériques, en Asie, en Afrique, en Océanie, aux Indes et en Orient. Le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie, la France, la Hollande pour citer les principaux pays colonialistes, ont dessiné la carte du monde contemporain à leur avantage exclusif.

Puis, la décolonisation s'en est suivie bien des fois de manière sanglante... Toujours est-il que la vieille Europe et

ses excroissances, notamment les USA, le Canada, l'Australie, et même Israël (!) cherche à imposer ses valeurs de civilisation à toute l'Humanité sous prétexte qu'elles seraient universelles. Ce qui est plus que discutable ! Il est temps de mettre ces questions sur la table pour que l'on puisse parler de coopération et non plus de rapports asymétriques.

Encore plus préoccupante est la déviation quasi pornographique de la civilisation du loisir qui inonde un monde où plusieurs nations vivent en deçà des seuils de bien-être compatibles avec la dignité humaine. Mais, la mondialisation et ses avatars (NTIC, télévisions planétaires) ont brisé les frontières et imposent à l'Humanité un agenda global dont les objectifs véritables échappent aux regards. Il va falloir résister à ce rouleau compresseur !

Notre petit pays, le Sénégal, qui vit depuis plusieurs siècles un modèle islamique confrérique qui a su résister à la colonisation et se développe envers et contre tous les vents contraires, a son mot à dire. Un modèle à offrir en partage au monde à la condition de savoir défendre et illustrer notre héritage spirituel plurimillénaire.

A cet égard, lisons Jacques Neyrinck, catholique pratiquant, professeur honoraire de l'École polytechnique fédérale de Lausanne :

□L'Occident s'efforce de convertir toutes les cultures à la mondialisation,

au règne de l'argent, à la productivité, à la diffusion d'une sous-culture audiovisuelle à base de violence, de sexe, de convoitise pour les biens matériels, de refus de toute norme transcendante. La Chine, le Japon, la Thaïlande, les Philippines se sont laissé séduire. (...) La résistance (...) provient de l'Islam. (...) Cette résistance constitue peut-être une chance pour l'humanité face au polythéisme d'aujourd'hui qui est (le culte des choses suivantes) : l'argent, le pouvoir, la technique, le sexe, la violence, le bruit, la négation astucieuse ou brutale de toute spiritualité, de toute morale, de toute transcendance. Telles sont les idoles d'aujourd'hui. in Peut-on vivre avec l'Islam, p.45

Les temps actuels commandent une réflexion urgente et profonde sur le devenir de l'Homme. Chef d'œuvre du Créateur, il est destiné à taquiner les cimes de l'intelligence. Il a le potentiel pour séduire les anges et asservir les djinns. Mais s'il renonce à sa dimension spirituelle pour laisser prendre le dessus son animalité, s'il n'a comme préoccupation que la satisfaction de ses bas instincts, alors même que l'Univers tout entier est à la portée de sa sagacité, il passe à côté du Projet divin pour l'Homme... Sachons avoir l'esprit hors de la culotte. Là n'est point sa place!

(Par Amadou Tidiane WONE)

Wuhan : Nous sommes tous étudiants Sénégalais !

Chers étudiants sénégalais de Wuhan, vous n'êtes pas sans savoir que le pays parle beaucoup de vous et surtout pense fort à vous.

Alors que partout dans le monde la situation fait polémique, que le triste bilan provisoire du coronavirus augmente tous les jours, principalement en chine, la planète tente de s'organiser contre une «très grave menace» pour le monde selon l'OMS. Vous imaginez que le sentiment général ici est à la solidarité sans faille pour vous autres, piégés en Chine par l'épidémie et le mot d'ordre est «ce sont nos compatriotes, il faut les aider». Croyez-le, c'est émouvant et touchant de voir toute cette solidarité même si vous le savez notre beau pays, le Sénégal est sous l'emprise d'agitateurs professionnels, conscients de leur incapacité à gagner aujourd'hui ou demain le cœur des sénégalais à travers des élections démocratiques et qui s'acharnent à démotiver les citoyens. Je passerai sur les polémiques autour de votre rapatriement, à part de vous dire que les détracteurs du Président Macky Sall considèrent que c'est une faute de ne pas vous faire rentrer d'urgence au pays. Dans ce contexte de psychose mondiale, tout le monde comprend que vous soyez plus qu'impatients.

La situation est humainement difficile pour vos familles, qui ont rencontré ce mardi 11 février le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'ex-

térieur, Monsieur Amadou Bâ. Après quatre heures d'échanges fructueux, vos parents sont repartis rassurés. Car Dieu merci vous n'êtes pas atteints par le coronavirus et l'ambassadeur de Chine au Sénégal, ZHANG Xun, se veut rassurant : «Ces Étudiants sont en bonne santé. Il n'y a pas urgence à les rapatrier» et d'ajouter, «L'heure n'est pas à la panique. La situation reste maîtrisée!».

Mais les vraies raisons pour lesquelles Macky Sall ne peut prendre pour le moment le risque d'importation de la maladie sur le sol Sénégalais, sont multiples. D'abord le pays ne dispose pas des moyens logistiques et des infrastructures de riposte pouvant empêcher la propagation du coronavirus. Le virus se propage très vite et si vous n'avez pas assez de moyens, il peut décimer toute une ville en un rien de temps. Le même raisonnement a été celui des autorités du Rwanda ou de l'Ethiopie, la Chine est mieux préparée que tous les pays pour juguler l'épidémie.

Tristement, il y a sûrement aussi des raisons matérielles et tous ces politiciens qui disent qu'ils peuvent rapatrier les sénégalais en moins de trois jours cèdent tout simplement au populisme. Le président Macky Sall a adressé un message de solidarité à Xi Jing Ping, président de la République de Chine qui a apprécié hautement l'attitude du gouvernement sénégalais et salue le comportement des citoyens face à cette épidémie. Les peuples chinois et

sénégalais a rappelé l'ambassadeur constituent une communauté de destin, car ils se concertent régulièrement.

C'est pourquoi, je me félicite que contrairement à d'autres pays, volontiers donneurs de leçon sur nos affaires intérieures, il n'y ait pas eu chez nous de comportements racistes envers les ressortissants d'origine chinoise ou envers les touristes d'affaires chinois. Et j'adresse toute ma solidarité au peuple chinois frappé et meurtri par cette terrible épidémie.

Chers étudiants sénégalais de Wuhan, je veux vous dire, ayez foi en nos dirigeants, car ils veilleront sur vous et protégeront les intérêts du pays.

Tenez bon, restez gonflés à bloc car vous êtes nos héros et démontrez le courage et le sang froid de la nation sénégalaise. Face à votre abnégation, je veux lancer un appel à la mobilisation et demande aux Sénégalais par les réseaux sociaux, de rester en contact permanent avec vous pour prendre de vos nouvelles et suivre l'évolution de la situation.

Une fois cette épreuve terminée, je suis sûre que le pays tout entier reconnaîtra votre mérite et que toute votre vie, une fois vos études achevées, on se souviendra de votre capacité à surmonter l'adversité et de votre motivation à défendre les couleurs de votre nation.

(Par Oumou Wane)

LIVERPOOL**A 15 points du titre, les Reds peuvent faire tomber tous les records !**

Vainqueur d'un 17e match consécutif en Premier League samedi contre Norwich (1-0), Liverpool a l'occasion d'être sacré champion d'Angleterre dès le 21 mars, ce qui permettrait aux Reds d'établir un nouveau record. Et ce ne devrait pas être le seul !

Même sans briller, Liverpool a poursuivi son quasi sans-faute en Premier League en s'imposant sur le terrain de Norwich (1-0) samedi grâce à un but de l'inévitable Sadio Mané, de retour de blessure et entré en jeu. Avec provisoirement 25 points d'avance sur leur dauphin, Manchester City, qui affrontera West Ham mercredi, le sacre des Reds, auteurs de 25 victoires et d'un nul après 26 journées, ne fait plus guère de doutes.

UN CALENDRIER FAVORABLE

La bande à Jürgen Klopp pourrait même être sacrée très rapidement. En effet, le club de la Mersey, qui

court désespérément derrière son premier titre de champion d'Angleterre depuis 1990, n'est plus qu'à 15 points du sacre, soit 5 victoires. Liverpool compterait alors 91 points, tandis que les Citizens ne pourront pas dépasser les 90 unités même en remportant leurs 13 derniers matchs. Sur une série de 17 victoires consécutives en championnat, les Reds vont bénéficier d'un calendrier favorable (réception de West Ham, déplacement à Watford, réception de Bournemouth, déplacement à Everton, puis réception de Crystal Palace) qui peut les laisser espérer être sacrés dès le 21 mars à domicile face à Palace à l'occasion de la 31e journée. Voire plus tôt en cas de faux pas des Skyblues...

SUR LES TRACES DES INVINCIBLES

Même s'il faudra veiller à bien gérer durant cet intervalle les 8es de finale de Ligue des Champions contre l'Atletico Madrid (aller mardi en Espagne, retour le 11 mars à Anfield), Liverpool a toutes les cartes en main pour établir un nouveau record de précocité en supplantant le Manchester United de



2000-2001 et le Manchester City de 2017-2018, tous deux sacrés lors de la 33e journée. Avant d'en arriver là, les Scousers ne sont plus qu'à deux matchs de faire tomber un autre record, celui des victoires consécutives, détenu par Manchester City (18). A terme, les Reds ambitionnent aussi d'établir deux records d'invincibilité. Plus défaits en Premier League depuis le 3 janvier 2019 (1-2 contre Manchester City), ils

restent sur 43 matchs sans défaite et se rapprochent du record d'Arsenal (49 matchs sans défaite). Enfin, s'ils terminent la saison invaincus, les coéquipiers de Mohamed Salah égaliseront les Invincibles d'Arsenal de 2003-2004. Un objectif dans les coudes de ce Liverpool même si le printemps, avec les échéances en C1 à gérer, va représenter un sacré défi.

Source: Maxifoot

Esp. : le Real accroché, Varane à la faute

Mauvaise opération pour le Real Madrid. Après 5 victoires consécutives en Liga, les hommes de Zinédine Zidane ont concédé le match nul à domicile face au Celta Vigo (2-2) ce dimanche à l'occasion de la 24e journée.

Rapidement menés suite à un mauvais placement de Varane, qui a profité à Smolov (7e), les Merengues ont renversé la vapeur grâce à Kroos (52e) puis Sergio Ramos, qui a transformé un penalty obtenu par Hazard pour son grand retour (65e). Mais Mina a ensuite faussé compagnie à Carvajal pour égaliser sur le fil (86e). Toujours en tête du classement, la Casa Blanca voit le FC Barcelone, vainqueur de Getafe (2-1) samedi, revenir à un point. De son côté, le club galicien sort de la zone rouge.

Ita. : la Lazio renverse l'Inter !

La Lazio Rome relance tout ! Au terme d'un choc indécis et qui a tenu toutes ses promesses, les Biancocelesti ont renversé et doublé l'Inter Milan (2-1) à la 2e place du classement ce dimanche dans le choc de la 24e journée de Serie A.

En tête à la mi-temps suite au premier but italien de la recrue Young (44e), les hommes d'Antonio Conte ont été rejoints au score au retour des vestiaires sur un penalty obtenu et transformé par l'inévitable Immobile (50e). Milinkovic-Savic (69e) a ensuite offert un succès très important au nouveau 2e du championnat qui revient à un point du leader, la Juventus Turin, tout en reléguant l'Inter à 2 longueurs.

Ita. : Naples se reprend

Une semaine après sa défaite contre Lecce (2-3), Naples s'est repris pour s'imposer sur le terrain de Cagliari (1-0) ce dimanche à l'occasion de la 25e journée de Ligue 1. C'est Mertens (66e) qui a inscrit l'unique but de la rencontre d'une belle frappe enroulée.

Au classement, le Napoli remonte à la 9e place et peut encore croire à une qualification en Ligue Europa. Pour la Ligue des Champions, ce sera plus difficile avec 12 points de retard sur le Top 4.

Ita. : sans CR7, la Juve se relance

Battue par le Hellas Vérone (1-2) lors de la journée précédente, la Juventus Turin a renoué avec le succès contre Brescia (2-0) ce dimanche. Sans Ronaldo, ménagé, la Juve s'impose grâce à Dybala (38e) et Cuadrado (75e). A noter que Chiellini a rejoué pour la première fois depuis sa grave blessure au genou en août dernier. En revanche, Pjanic est sorti sur une blessure aux adducteurs moins de dix minutes après son entrée en jeu.

Ce succès permet à la Vieille Dame d'être seule en tête du classement et de compter trois points d'avance sur l'Inter Milan, qui affronte la Lazio Rome ce dimanche soir (20h45).

Barça : Griezmann "de mieux en mieux" avec Messi

Si la victoire étriquée du FC Barcelone samedi en Liga contre Getafe (2-1) ne restera pas dans les annales, les supporters blaugrana au-

ront tout de même pu apprécier la relation technique en progrès entre Antoine Griezmann (28 ans, 23 matchs et 8 buts en Liga cette saison) et Lionel Messi (32 ans, 19 matchs et 14 buts en Liga cette saison). Alors que leurs rapports ont alimenté de nouvelles rumeurs dans la semaine, la Pulga a notamment adressé une superbe passe décisive au champion du monde français sur l'ouverture du score. Et le natif de Mâcon se montre très optimiste pour la suite.

"Oui, cela fait sept mois que je suis arrivé ici, à Barcelone, donc on a eu le temps d'assimiler les mouvements de chacun au quotidien, et je le dis toujours, mais ça ne fera qu'aller de mieux en mieux, a assuré le Tricolore après la rencontre. Nous profitons du fait de pouvoir travailler tous ensemble et je suis sûr que ça ira en s'améliorant."

Grâce au service du sextuple Ballon d'Or, Griezmann a inscrit son premier but en 2020.

Man City : Pochettino déjà sondé ?

Sanctionné par l'UEFA dans le cadre du fair-play financier et privé de compétitions européennes pour les deux prochaines saisons, Manchester City a fait appel devant le TAS, mais cela n'empêche pas les Skyblues de redouter le départ de joueurs cadres et de l'entraîneur Pep Guardiola.

En effet, les dirigeants mancunien estiment que le technicien catalan risque de faire ses valises avant la fin de son contrat, en juin 2021, afin de partir en quête d'un challenge sportif plus stimulant. Pour assurer leurs arrières, les Citizens auraient déjà contacté Mauricio Pochettino en de-

mandant au technicien de les tenir informés de ses plans pour l'avenir. Limogé par Tottenham en novembre, l'Espagnol n'a jamais caché qu'il aimerait poursuivre en Premier League (voir ici). Reste à savoir ce que Guardiola va décider...

Man City : des sanctions aussi en Angleterre ?

Exclu pour deux ans de toutes compétitions européennes par l'UEFA et condamné à une amende de 30 millions d'euros pour avoir communiqué de faux chiffres afin de gonfler ses recettes liées au sponsoring, Manchester City vient de vivre une fin de semaine chaotique. Selon la presse anglaise, le club mancunien s'expose aussi à des sanctions en Angleterre, où le règlement du championnat anglais impose aux clubs de fournir des informations véridiques sur leurs comptes.

The Independent cite des "sources haut placées" pour affirmer que la Premier League réfléchit à des sanctions. Un retrait de points en championnat est évoqué. Cette sanction est même jugée "très probable" par le média britannique. Un récent changement de règlement offre aussi la possibilité à la Ligue anglaise de rétrograder le club en quatrième division pour ce type d'infraction, mais ce scénario semble improbable. De son côté, le Daily Mail explique que les Citizens pourraient être déchus du titre de champion d'Angleterre remporté en 2014 en cas de retrait de points rétroactif puisque cette saison tombe pendant la période 2012-2016 durant laquelle l'UEFA estime que City a fraudé.